

MONOXYDE DE CARBONE

UN GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année, en France, plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an.

En Normandie, c'est environ 30 cas d'intoxication au monoxyde de carbone qui sont signalés chaque année, principalement dans l'habitat.

Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

C'est un **gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc difficile à détecter.** Après avoir été respiré, il se fixe sur les globules rouges à la place de l'oxygène et peut s'avérer mortel en moins d'une heure. En cas d'intoxication grave (chronique ou aiguë), les personnes gardent parfois des séquelles à vie.

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.



Pour en savoir plus

Un site internet dédié à la prévention des accidents domestiques et la qualité de l'air intérieur : www.prevention-maison.fr

Un dépliant sur la prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone est disponible en téléchargement sur le site www.ars.normandie.sante.fr.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

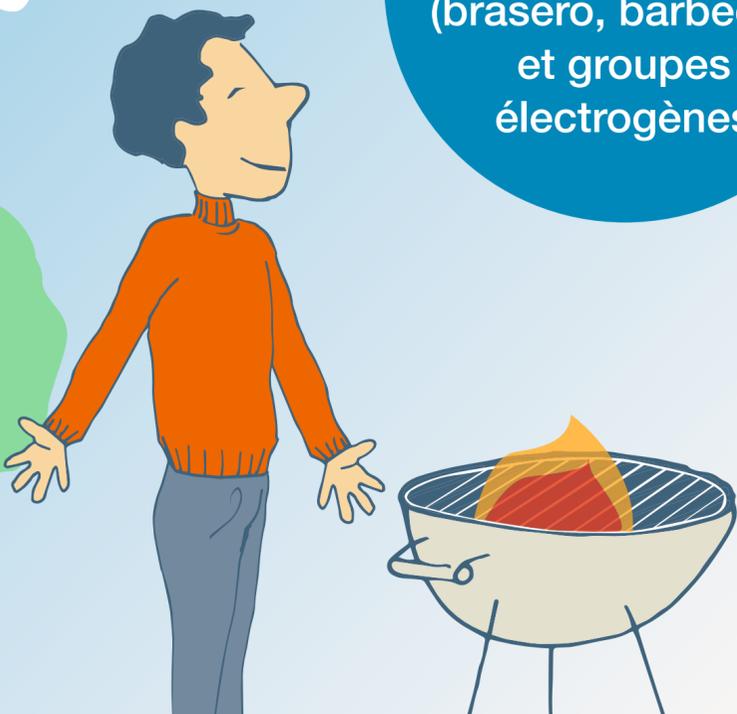
Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

POUR COMPRENDRE



■ Le monoxyde de carbone est dangereux 2

■ D'où vient le monoxyde de carbone? 4

■ Pour se protéger 8

■ En cas d'urgence 20

■ À qui demander des informations? 24

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :
il ne se voit pas et ne sent rien.

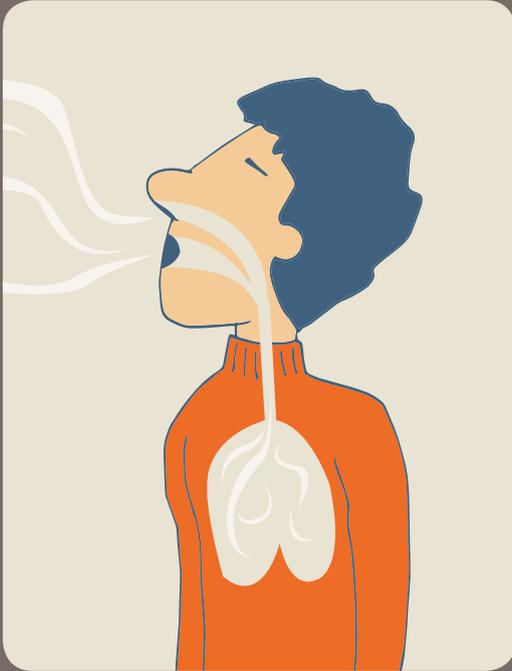
Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

Si on respire du monoxyde de carbone



Il va dans les poumons



On a mal à la tête



On a envie de vomir

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

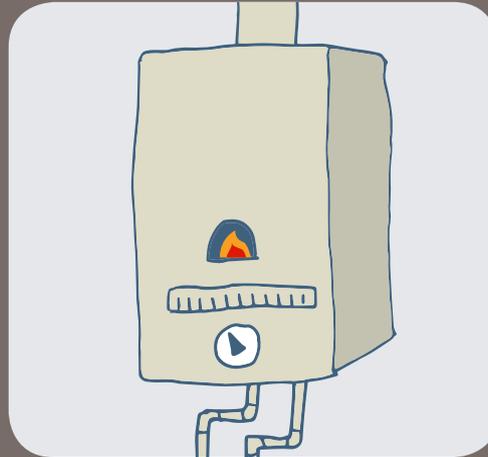
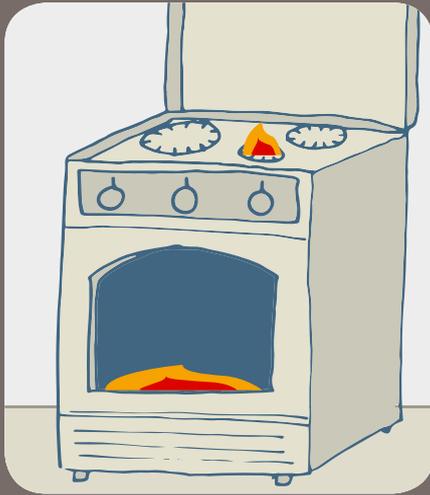
Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien :

- cuisinière,
- chaudière et chauffe-eau,
- chauffage d'appoint pas électrique,
- poêle,
- cheminée.

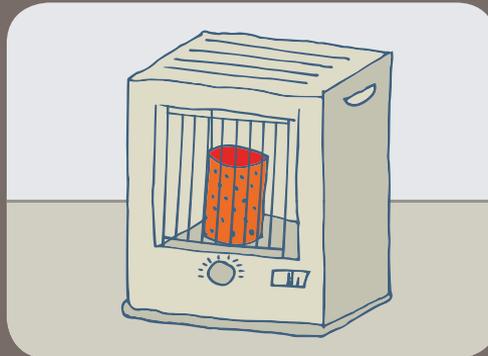
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



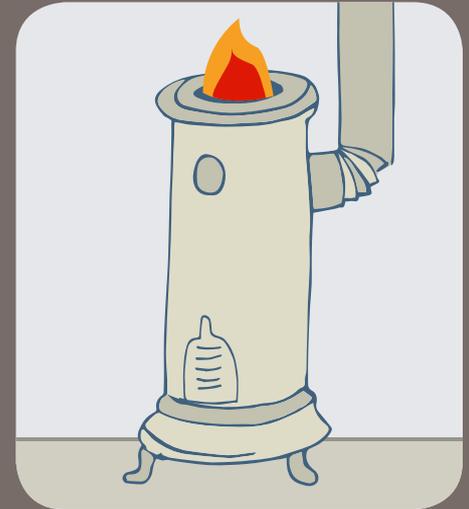
Cuisinière



Chaudière
et chauffe-eau



Chauffage d'appoint
pas électrique



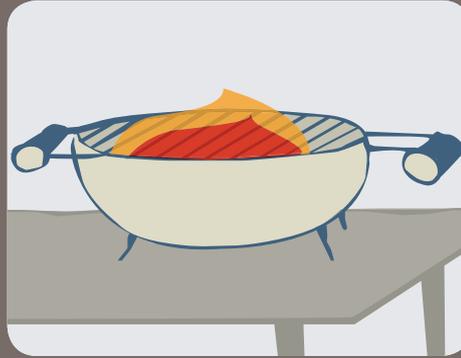
Poêle

D'où vient le monoxyde de carbone ?

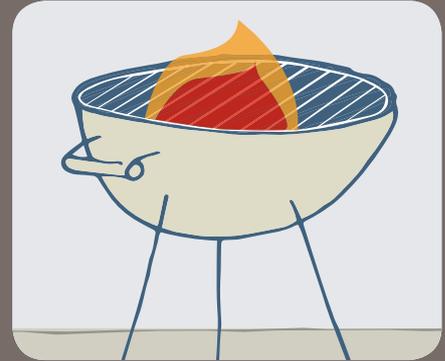
D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

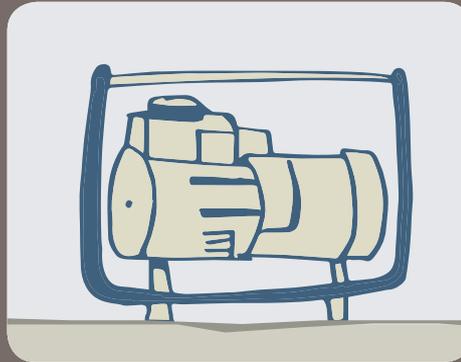
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



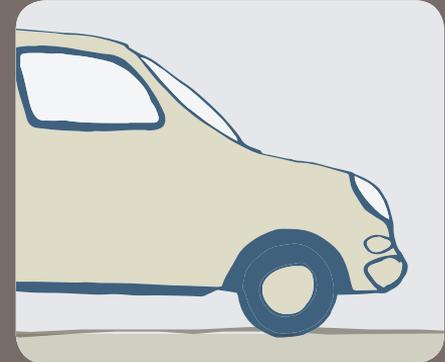
Brasero



Barbecue



Groupe électrogène



Moteur de voiture

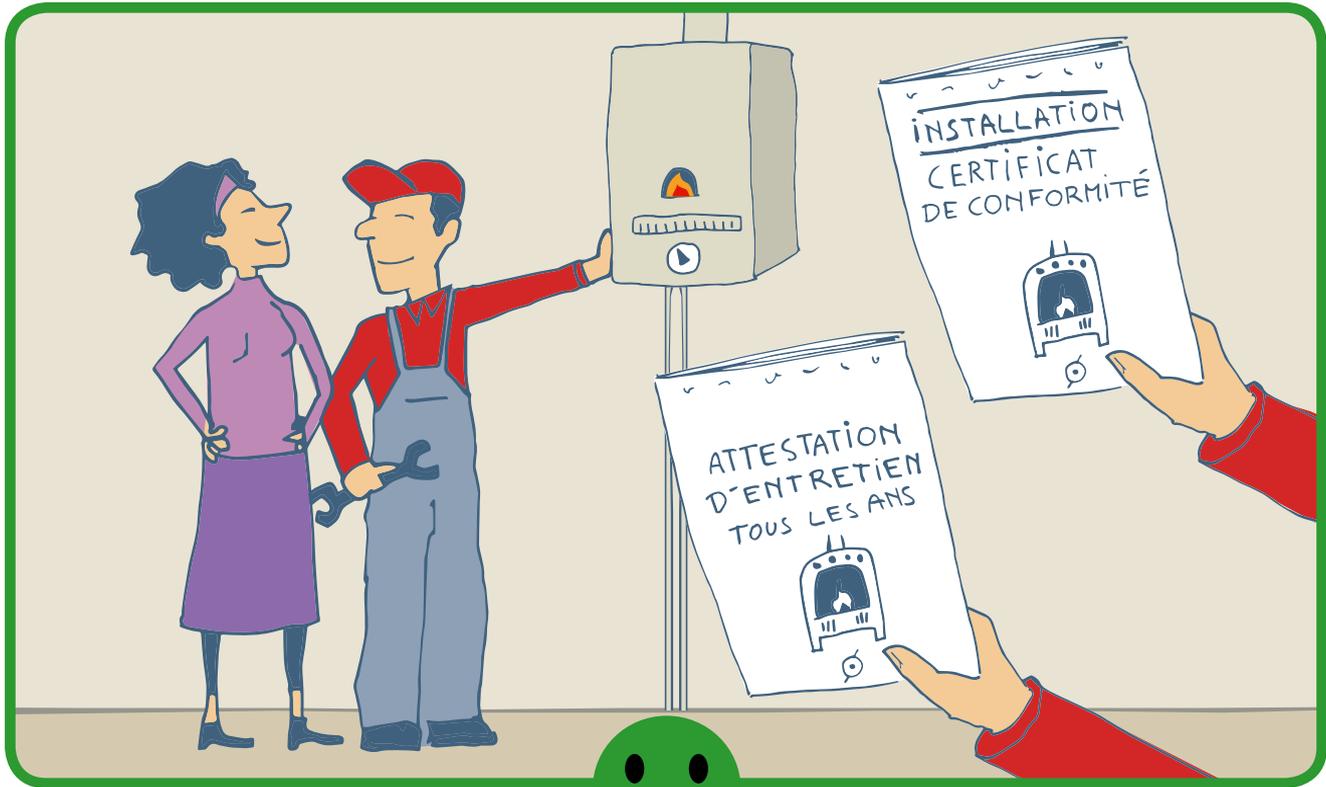
Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Vérifier les appareils de chauffage

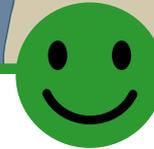


Pour se protéger

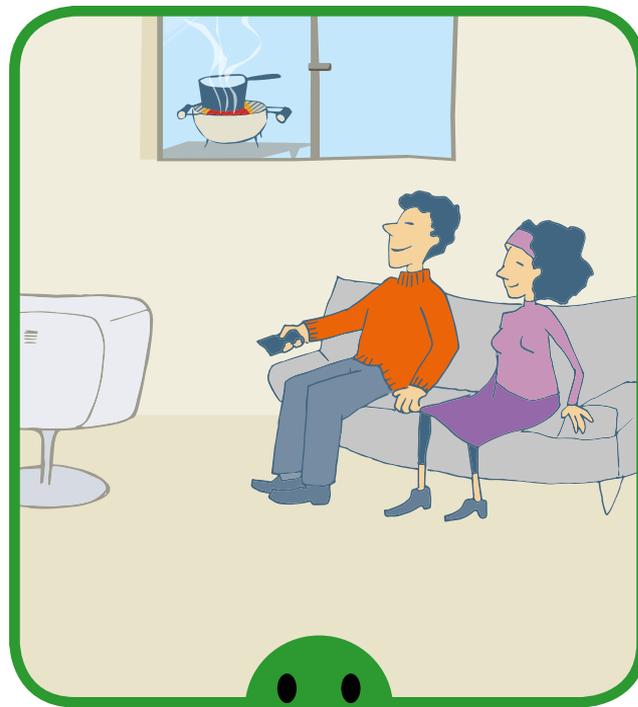
Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Barbecue: à utiliser dehors



Brasero : à utiliser dehors



Groupe électrogène : à utiliser dehors



Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Poêle à bois : utiliser du bois sans peinture



Moteur : ne pas allumer dans le garage



Chauffage d'appoint : maximum 2 heures de suite



Ne pas boucher les aérations



Aérer le logement 10 minutes par jour



En cas d'urgence

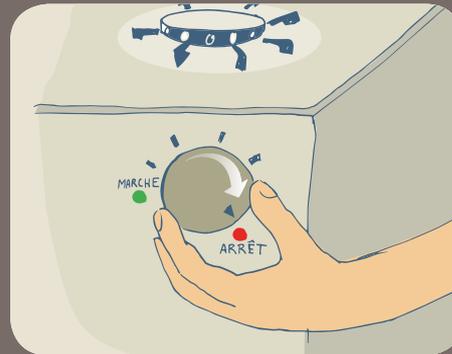
Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- sortez de chez vous.

En cas d'urgence



Ouvrir les portes et fenêtres



Arrêter les appareils
de chauffage et de cuisson



Sortir du logement

En cas d'urgence

Appelez les secours :

18: Pompiers

15: Samu

114: Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112: Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Appeler les secours et attendre avant de rentrer



À qui demander des informations ?

- **Mairie**
- **Professionnels: plombier, chauffagiste, ramoneur**
- **Centre anti-poison**
- **Agence régionale de santé: www.ars.sante.fr**
- **Plus d'informations:**
www.prevention-maison.fr
www.inpes.sante.fr
www.invs.sante.fr

Cette brochure sur le monoxyde de carbone (CO) fait partie de la collection « Pour comprendre ». Elle est conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information.

L'Inpes remercie l'ensemble des personnes et structures qui ont contribué à sa réalisation : Ašav, Apei de Lens et environs, Centre municipal de santé Marc Chagall de Clichy-la-Garenne, Fnars, Fondation Abbé Pierre, Groupes de travail surdité et déficiences visuelles de l'Inpes.

Conception graphique de la collection

« Pour comprendre » : Olivier Mayer, Inpes

Maquette graphique de la brochure

« Les dangers du monoxyde de carbone (CO) » : Parimage

Illustrations : Pascal Finjean, Contre Fish

Impression : Imprimerie Vincent, Tours

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)



L'info
accessible
à tous



La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie soutient la démarche de mise en accessibilité.